Prato (Italie) : un père polygame obtient des arriérés d’allocations pour ses onze enfants, dont neuf vivent au Sénégal

20/11/2026 à 18h22



Le tribunal du travail de Prato, en Toscane, a donné raison à un ouvrier d’origine sénégalaise qui réclamait à l’organisme italien de sécurité sociale, l’INPS, des arriérés d’allocations familiales pour ses onze enfants. Neuf d’entre eux vivent au Sénégal.

Deux des enfants sont issus du mariage reconnu en Italie. Les neuf autres sont nés d’autres unions au Sénégal. L’INPS demandait notamment un document de composition du foyer où figureraient tous les enfants. Le père, employé dans une teinturerie à Vaiano, avait contesté ce refus.

Selon *La Nazione*, le juge a retenu que la paternité était établie par des documents, y compris pour les enfants vivant à l’étranger. La RAI précise que la décision porte sur des

arriérés de l’ancien régime d’allocations familiales, remplacé en 2022. Le jugement se prononce sur les droits attachés à la filiation.

Voir le reportage de la RAI à Prato (en italien)

Merci à Mokhtar.

La Nazione, 17 novembre 2026 · RAI Toscana, reportage du 18 novembre 2026